



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 10 août 2026, à 13 h.

Étaient présents : **Marie-Ève Godbout, mairesse**

Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2

Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Étaient absents : Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1
Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4
Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

Était aussi présent: Yves Roy, directeur général et greffier

01. OUVERTURE

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie-Ève Godbout, mairesse, la séance est ouverte à 13 h.

02. ORDRE DU JOUR

RÉS.20.08.26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03. TRAVAUX PUBLICS

RÉS.21.08.26

PROJET « MUR DE SOUTÈNEMENT RUE NICOLAS » DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 – AUTORISATION DE PAIEMENT À « LES ENTREPRISES ROY, DUGUAY & ASSOCIÉS » FACTURE 5787 DATÉE DU 3 AOÛT 2026, AU MONTANT DE 423 485.47 \$ + TAXES (486 902.42 \$)

ATTENDU QUE les travaux de réfection du mur de soutènement de la rue Nicolas sont terminés ;

ATTENDU QUE le décompte progressif préparé par Monsieur Pierre-Luc Pouliot, ingénieur à la FQM pour le compte de la Ville de Cap-Chat a été approuvé par l'entrepreneur le 3 août 2026 pour la somme de 423 485.47 \$ + taxes (486 902.42 \$) ;

VU la facture numéro 5787, datée du 3 août 2026 au montant de 423 485.47 \$ + taxes, acheminée à la Ville de Cap-Chat par « Les Entreprises Roy, Duguay & Associés » ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et unanimement résolu :

- **D'APPROUVER** le décompte progressif no. 1 susmentionné ;

- D’**AUTORISER** le paiement à « Les entreprises Roy, Duguay & Associés » de la somme de 423 485.47 \$ + taxes ;
- D’**AFFECTER** la dépense à la subvention allouée par le ministre des Transports du Québec, le 22 décembre 2025, dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale, Volet Soutien, dossier DEC 49478.

ADOPTÉE

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen assiste à l’assemblée.

05. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, il est 13 h 05 et il est proposé par **IAN BRUNEAU** que l’assemblée soit et est levée.

MARIE-ÈVE GODBOUT
MAIRESSE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER